

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENT PC-2775-56-PD1

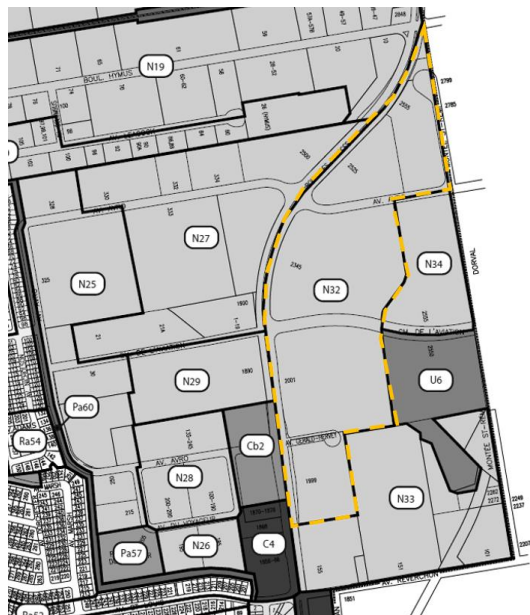
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement PC-2775-56-PD1 modifiant le Règlement de zonage PC-2775, relativement aux usages autorisés dans la zone industrielle N32 (à l'est du boulevard des Sources, au sud du boulevard Hymus).

AVIS public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Gutierrez, assistante greffière pour la Ville de Pointe-Claire, de ce qui suit :

1. Le **11 juin 2019**, le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a adopté le premier projet de règlement PC-2775-56-PD1, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 relativement aux usages autorisés dans la zone industrielle N32 (à l'est du boulevard des Sources, au sud du boulevard Hymus) ».
2. Le **2 juillet 2019**, à 19h30 où dès que possible par la suite, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation au sujet de ce projet de règlement à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, sise à 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou une autre personne désignée par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Cette modification au Règlement PC-2775 est faite dans le but de permettre, dans la zone industrielle N32, l'entreposage extérieur de véhicules neufs en tant qu'usage complémentaire à un usage principal industriel de Classe C-1, sur tout au plus 50% d'une marge latérale ou arrière et sans réduire le stationnement requis.
5. Ce projet de règlement est sujet à approbation référendaire.
6. Le premier projet de règlement et l'illustration de la zone visée N32 et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du service des affaires juridiques et du greffe, situé à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire, 451 boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30 et le vendredi, de 8h à midi, à l'exception des jours fériés, ainsi que sur le portail de la Ville, au [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca).

La description sommaire de la zone concernée est ci-après indiquée:

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of concerned zone
N32	N19, N27, N29, N33, N34, C4, Cb2, U6	Située au sud du boulevard Hymus, au nord de l'avenue Reverchon, à l'est du boulevard Des Sources et à l'ouest de la limite de Dorval.  Located south of Hymus Boulevard, north of Reverchon Avenue, east of Sources Boulevard and west of Dorval city limit.



Donné à Pointe-Claire, ce 19 juin 2019.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING  
DRAFT BY-LAW PC-2775-56-PD1

To the persons interested in draft by-law PC-2775-56-PD1, amending Zoning By-law PC-2775, with respect to the permitted uses in Industrial Zone N32 (east of Sources Boulevard, south of Hymus Boulevard).

NOTICE is hereby given by the undersigned, Danielle Gutierrez, Assistant City Clerk for the City of Pointe-Claire, as follows:

1. On **June 11, 2019**, Municipal Council adopted the first draft by-law PC-2775-56-PD1, entitled “By-law amending Zoning By-law PC-2775 with regards to permitted uses in the Industrial Zone N32 (east of Sources Boulevard and south of Hymus Boulevard)”.
2. On **July 2, 2019**, at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, the City Council will hold a public consultation meeting with respect to this draft by-law, in the City Hall Council Chambers located at 451 Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire.
3. During this meeting, the Mayor, or another person designated by the Mayor for this purpose, will explain the first draft of the by-law and hear any person or body wishing to express an opinion.
4. The purposes of this amendment to By-law PC-2775 is to allow in Industrial Zone N32, exterior storage of new vehicles as a complementary use to a principal Class C-1 industrial use, on an area not exceeding 50% of a side or rear setback, and without reducing the required parking area.
5. This draft by-law is subject to approval by way of referendum.
6. The first draft by-law and the illustration of Zone N32 and of the contiguous zones may be consulted at the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Thursday, from 8:00 am until noon and from 12:45 p.m. until 4:30 p.m. and on Friday from 8:00 am until noon with the exception of holidays as well as on the City portal at [www.pointe-claire.ca](http://www.pointe-claire.ca).

The summary description of the concerned zone is hereinafter indicated:

Zone concernée / Concerned Zone	Zones contiguës / Contiguous zones	Description de la zone concernée / Description of concerned zone
N32	N19, N27, N29, N33, N34, C4, Cb2, U6	<p>Située au sud du boulevard Hymus, au nord de l'avenue Reverchon, à l'est du boulevard Des Sources et à l'ouest de la limite de Dorval.</p> <hr/> <p>Located south of Hymus Boulevard, north of Reverchon Avenue, east of Sources Boulevard and west of Dorval city limit.</p>



Given in Pointe-Claire, this 19 June 2019.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk